

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Présentation du plan d'action "Eco-technologies"

1^{er} séminaire Eco-technologies

Simone Polfer
Attachée de gouvernement 1^{er} en rang

Bettembourg, le 26 mars 2009



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR



Cadre du programme gouvernemental

- Programme gouvernemental 2004 prévoit une politique de diversification économique en focalisant sur certains secteurs ("multi-spécialisation")
- Réalisé depuis 2004:
 - Plan d'action "Logistique"
 - Plan d'action "Technologies de la santé"
 - Nouvel axe proposé: "Eco-Technologies"
- Plan d'action "Eco-technologies", adopté le 9 janvier 2009 par le Conseil de gouvernement



Préparation du plan "Eco-technologies"

1) Luxinnovation

Etat des lieux du secteur des éco-technologies au Luxembourg et analyse des compétences existantes

2) Université de Luxembourg

Etude par secteur des potentialités de développement des "Eco-technologies" et opportunités au niveau européen et international

3) Rdi – Recherche développement international

Accompagnement et conseil

- Groupe de travail (Min Economie, CRTE, Université de Luxembourg, Luxinnovation, Rdi)
- Concertation interministérielle

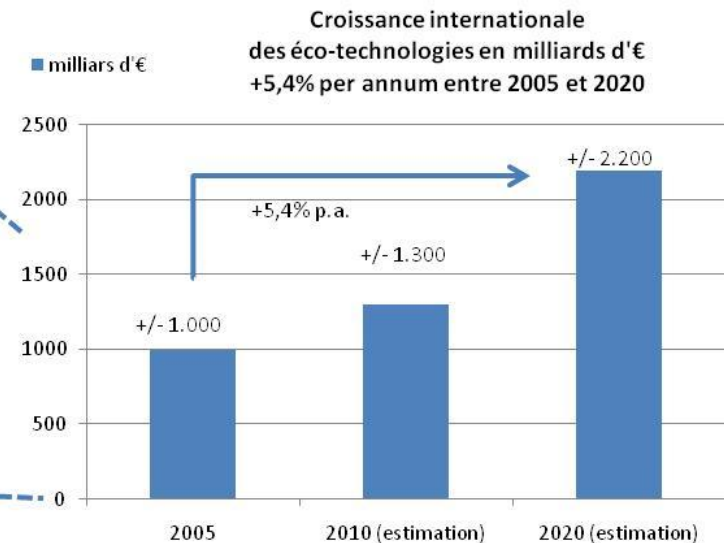
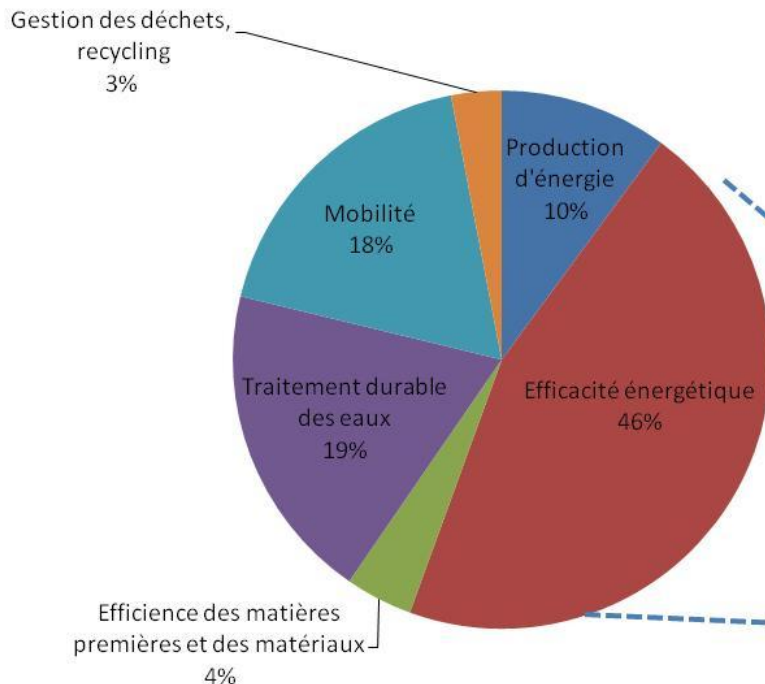


Opportunités au niveau international

UE: 260 milliards EUR – 2,2% PIB – 3,5 millions emplois

Monde: 1.000 milliards EUR – croissance annuelle 5,4%

(Données 2005, Greentech made in Germany, Verlag Vahlen)





Situation au Luxembourg

Cartographie effectuée par Luxinnovation
(septembre 2008)

- 188 éco-entreprises
surtout secteur énergies renouvelables, déchets,
eau, construction durable
- 28 organismes publics
- 6 instituts de recherche



Définition des « Eco-technologies »

Les écotecnologies : ensemble des technologies dont l'emploi est moins néfaste pour l'environnement que le recours aux techniques habituelles répondant aux mêmes besoins (source : ETAP / 2004)

- **6 domaines d'intervention** : air / eau / bruits et ondes / sols / énergies / déchets
- **3 types** : curatives / préventives / relatives à la gestion des ressources naturelles
- **3 fonctions / rôles** : prévention – gestion des ressources / mesure / traitement

- **2 catégories d'entreprises** dans le secteur :
 - ✓ Éco-entreprises
 - ✓ Entreprises éco-responsables



Définition des « Eco-technologies »

«Eco-technologies » curatives:

p.ex. gestion déchets, filtres effluents gazeux, stations d'épuration

« Eco-technologies » préventives:

p.ex. éco-conception de produits, éco-construction

« Eco-technologies » gestion des ressources naturelles:

p.ex. énergies renouvelables

« Entreprises éco-responsables »



Définition des « Eco-technologies »

2 catégories d'entreprises dans le secteur des ET

✓ **Éco-entreprises**

Les éco-entreprises (au sens strict) produisent des biens et services capables de mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dégâts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air et du sol ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux écosystèmes (OCDE / Eurostat - 1999)

✓ **Entreprises éco-responsables**

Entreprises dont le champ d'activité ne concerne pas explicitement l'environnement, mais qui développent des méthodes, procédés ou produits répondant à des critères environnementaux.
Intégration de la protection de l'environnement dans leur stratégie de management.

Les éco-technologies dans le contexte politique européen

Grands textes de référence

Stratégie de Lisbonne

Compétitivité
&
Dynamisme

Stratégie de Göteborg

Développement durable
&
Intégration sociale

Programmes d'action pour l'environnement (PAE)

1er PAE

2nd PAE

3ème PAE

4ème PAE

5ème PAE

6ème PAE

"Environnement 2010,
notre avenir, notre choix."

Roadmap - pays 1

Roadmap - pays 2

Plan d'action "Ecotechnologies"
Roadmap - Luxembourg ?

Roadmap - pays 3

Roadmap - pays n

Réglementation et autres plans d'action

ETAP

REACH

CAFE

SCALE

Instruments de financement

7ème PCRD

CIP

FEDER

Compétitivité
&
Emploi

Coopération
territoriale

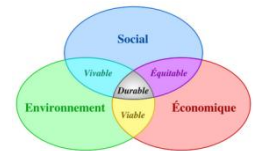
LIFE+

Marco Polo



Le plan d'action dans le contexte politique européen

ETAP : plan d'action de l'UE en faveur des éco-technologies



- ✓ 2004 : adoption par CE d'une communication intitulée « Promouvoir les technologies au service du développement durable »
- ✓ stimuler l'innovation, la croissance et le développement durable en Europe
- ✓ encourager l'éco-innovation et faciliter son déploiement sur le marché
- ✓ promouvoir le développement et la diffusion des écotecnologies pour renforcer la compétitivité européenne dans ce domaine et faire de l'UE « un champion incontesté des écotecnologies »
- ✓ mai 2007 : rapport faisant le bilan de la mise en oeuvre d'ETAP pour 2005-2006
- ✓ approche communautaire mais les EM sont activement impliqués => feuilles de route



Double objectif du plan « Eco-technologies »

- Economique: Développer le domaine des « Eco-technologies » comme créneau de diversification de l'économie luxembourgeoise
- Environnemental: Améliorer productivité des ressources naturelles, réduire les impacts environnementaux



Orientations

- Développer les entreprises existantes
- Favoriser l'exportation
- Inciter les secteurs traditionnels à s'orienter vers ces nouveaux procédés et marchés
- Création de nouvelles entreprises, start-up
- Implanter des entreprises étrangères au Luxembourg
- Utilisation des éco-technologies, recherche & innovation



Actions prévues

1) Promotion au Luxembourg pour créer de nouvelles activités

Travail étroit avec le cluster EcoDev dans le domaine des écotechnologies et du développement durable par Luxinnovation

- Répertorier, mettre en réseau, faire rencontrer des entreprises et des instituts de recherche
- Sensibiliser, informer, aider les entreprises à accéder aux aides nationales et européennes en matière de protection de l'environnement et d'éco-innovation
- Augmenter le nombre de projets pilotes et projets de R&D



Actions prévues (suite)

2) Recherche et développement

Renforcement des financements

Exemple: programme CORE – volet enviro

2,5 mio en 2008 -> 5,0 mio en 2009

3) Nouveau régime d'aide « environnement » en préparation

Elargir l'inventaire des instruments d'aide en accord avec les lignes directrices de la Commission européenne

Exemple: subvention aux études de faisabilité technologique



Actions prévues (suite)

4) Exportation

Soutien aux entreprises du secteur des « Eco-technologies » pour exporter leurs services et produits

Exemple: Memorandum of understanding

Memorandum of Understanding
between
The Luxembourg Government, represented by the Minister of the Economy & Foreign
Trade
and
The Emirate of Ras-Al-Khaimah, represented by Environment Protection and
Development Authority
on
cooperation in the field of sustainable development and environmental protection

It is agreed that:

- Desiring to foster of closer economic partnership and cooperation between the concerned governments, both the parties agree to actively encourage the activities of companies by either party on the territory of the other.
- In this context and as a first tangible project, the Luxembourg government will support the elaboration by a Luxembourg-based entity of a waste management plan in the technology and best practices as per periodical necessity.

Done in Ras-Al-Khaimah on the 28th January, 2009.

For the Grand Duchy of Luxembourg:



Jeannot Krecké
Minister of the Economy & Foreign Trade

For the Emirate of Ras-Al-Khaimah, UAE



Dr. Saif M. AlGhais
Executive Director

28/1/09



Actions prévues (suite)

5) Prospection économique

Board of Economic Development: conception et élaboration matériel promotionnel

Prospection d'entreprises du secteur à l'étranger et mise à contribution du réseau de bureau BED internationaux

Promouvoir le Luxembourg comme centre d'excellence dans le domaine des éco-technologies



Coordination

- Plan d'action mis en œuvre par ministère de l'Économie et du Commerce extérieur
- En collaboration avec ministère de l'Environnement, dans le cadre d'un groupe interministériel de suivi
- Implication régulière de tous les acteurs concernés